

2 Décembre 1998

d'an mil neuf cent quatre vingt dix huit et le deux décembre à dix-sept heures trente le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Richard JOSEPH, Maire.

Etaient présents : M^e R. JOSEPH - M^e H. DESRIRES - M^e H. PHILIPPEAU - M^e R. BORDERON
 M^e M^e CREPINSEK - M^e J. BATY - M^e R. ROSSIGNOL - M^e M^e MARTIN - M^e BOURREAU
Absent : M^e F. ALLARY

Madame Faune-claire CREPINSEK a été élue secrétaire.

Ordre du jour : Syndicat de Pays : convention

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Combiers a donné son accord pour l'acquisition et l'installation d'un panneau de signalisation "Salle Polyvalente" dans le bourg, mais pour mener à bien ce projet, il doit signer une convention de Maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat de Pays.

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de confier la maîtrise d'ouvrage au Syndicat de Pays Horte et Tardoire et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention ci-jointe.



Ordre du jour : DEMANDE SUBVENTION : Forêt

Monsieur Raffin Président du CETEF sollicite une subvention pour l'année 1999 d'un montant de 500 Frs.

Monsieur Le Maire invite l'assemblée à se prononcer et vote à main levée:

par 4 abstentions, 1 non, 4 pour, le conseil décide de ne pas accorder la subvention pour l'année 1999.

Questions diverses.

ASEG Rozet: subvention

Versement de la Subvention pour les travaux de sauvegarde de la Chapelle de Rozet à l'association pour la Sauvegarde de l'Eglise Grandmontaine de Rauzet (ASEG)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le 29 mai 1996, la commune de Combiers avait décidé de participer à la restauration de la Chapelle de Rozet pour la somme de 35.000 Frs budgétée sur les exercices 1996, 1997, 1998.

L'exercice 1998 étant à sa fin, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à verser la totalité des 35.000 Frs à L'ASEG.



Réparation des gouttières, logement école et Eglise.

Gommeau BERGERON a été désigné pour effectuer ces travaux, le conseil municipal charge M. Gommeau de relancer ce devoir.

Recensement de la population en mars 1999.

Gommeau le Gommeau informe l'assemblée que le 33^e recensement de la population aura lieu à compter du 8 mars 1999 et qu'il devra nommer un agent recenseur pour effectuer cette tâche.

Muriel demande à l'assemblée de l'aider dans le choix de cet agent et de lui faire connaître toute personne susceptible d'être intéressée par ce travail occasionnel dans les plus brefs délais.

École. M. le Gommeau donne le texte de la délibération du conseil municipal de Rougnac acceptant à titre exceptionnel la création d'un autel au lieu dit "Chez Bernard" lettuce de M. Gibaut.

M. Gibaut exprime son mécontentement : des chemins étançis seraient labourés ou remisés. M. le Gommeau invite la commission des chemins à rentrer et enverra une réponse sera donnée.

Au registre ont signé les membres présents.

The image shows several handwritten signatures in black ink, all appearing to be in cursive script. They are positioned above a horizontal line, which is likely where a signature register was placed. The signatures are somewhat overlapping and vary in style, though they all appear to be in a single hand or very similar hands.